



MARCHE NOCTURNE VENDREDI 20 MAI 2022 de 17H à 22H30

Esplanade de la Mairie, Bois-Guillaume

FICHE DE PRE-INSCRIPTION EXPOSANTS

A retourner avant le 30 avril 2022

INFORMATION SUR LA STRUCTURE

Nom ou raison sociale :
Nom du responsable :
Adresse:
Téléphone : Adresse électronique (obligatoire) : Site internet :
Rubrique correspondant le mieux à votre activité (Cocher une case)
artisanat Alimentation Créateur
Autre:
Nature des produits exposés / activité envisagée Indiquez ce que vous exposez (ex : fleurs, miel, etc) Si votre activité est en
lien avec la restauration, décrire
obligatoirement la nature des boissons
alcoolisées vendues
Matériel d'exposition utilisé : Précisez (camion, barnum, etc)
Longueur : Largeur :
Je dispose de mon propre matériel d'exposition et je n'ai pas besoin de barnum 3MX1M
Je ne dispose pas de matériel d'exposition et j'ai besoin de matériel mis à disposition (cf. page 2)

MATERIEL MIS A DISPOSITION
La Ville assure la logistique générale de la manifestation et met à disposition des structures, stands, chaises, grilles et signalétiques nécessaires. Les exposants gèrent l'affichage de leur stand. Ils s'interdisent tout affichage à caractère politique, cultuel, ou discriminatoire.
Surface / Longueur de stand et équipement standard mis à votre disposition :
Standard (L 3M*1M) / 1 table – 2 chaises
Autres dimensions : précisez :
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES
Le stand pourra être alimenté en électricité, capacité 300 W par stand. Le demandeur s'engage à fournir un équipement conforme aux normes de sécurité en vigueur, sous son entière responsabilité. Le service municipal vérifiera les installations avant l'ouverture de la journée et se réserve le droit d'enlever toute installation non conforme.
Avez-vous besoin d'une alimentation électrique ? Oui non
Si oui, liste des équipements (ordinateurs, projecteurs, TV, autre)
ASSURANCES
Obligation de fournir la photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile de la structure
La liste des objets avec leur valeur est à remettre au moment de l'installation sur le marché nocturne .
Je soussigné (e), responsable de la structure atteste avoir pris connaissance du présent document et du règlement du marché nocturne et m'engage à respecter les consignes fixées par l'organisateur, notamment dans le cadre de l'éco-labellisation de l'évènement
La présente fiche d'inscription est à retourner avant le 30 avril 2022 à :
Service : service manifestation
Ou par mail à :marche-nocturne@ville-bois-guillaume.fr ,